

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL513

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« , l'une des »

les mots :

« et après une procédure contradictoire, les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.